



Problèmes bancaires et responsabilité

Par **sound**, le 13/02/2013 à 10:35

bonjour

notre association n'a pu bénéficier de subventions indispensables et est à découvert aujourd'hui.

la banque ne propose aucune solution, refuse toutes solutions, exigeant juste un recouvrement immédiat du découvert (environ 3000 €uros) et a bloqué tous moyens de paiement.

Sachant que l'activité de l'association ne peut être sans moyens de paiement et sans "souplesse" de la banque, nous sommes dans une impasse.

Notre président a de plus, hélas de graves problèmes de santé et ne peut temporairement gérer ce différent.

Quelles solutions ? quels recours ? qui est responsable ? le président peut-il être fiché Banque de France pour ce découvert ??

merci de vos réponses

Par **chaber**, le 13/02/2013 à 11:21

bonjour est une marque de politesse

vous pouvez consulter le site ci-dessous

<http://www.associations.groupe-sos.org/faq/association-en-cessation-paiement-que-faire>